

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

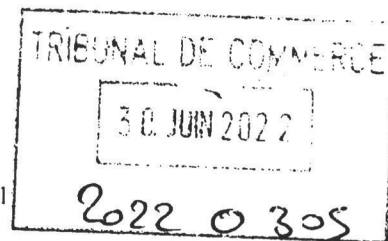
Numéro de gestion : 2019 B 00110

Numéro SIREN : 843 832 486

Nom ou dénomination : AA KAPITAL

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2022 sous le numéro de dépôt 15396

AA KAPITAL
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.120.000 euros
Siège social : 5 Rue Jacqueline Auriol
78280 Guyancourt
RCS Versailles - 843 832 486



Guyancourt, le 20 juin 2022

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE
VERSAILLES
AUX FINS DE PROLONGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE
GENERAL ORDINAIRE ANNUELLE
(Article R.225-64 du code de commerce)**

A LA REQUETE DE :

Monsieur Stéphane BLANC, Président ;

Agissant au nom de la société AA KAPITAL,
Société par actions simplifiée au capital de 1.120.000 euros,
Ayant son siège social à 5, rue Jacqueline Auriol - 78280 Guyancourt FRANCE
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles, sous le numéro (843 832 486).

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la société AA KAPITAL clôture son bilan chaque année le 31/12/2021, et dispose d'un délai prenant fin le 30/06/2022 pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément à l'article L.225-100 du Code de Commerce ;

Que la société ne pourra pas réunir l'Assemblée dans les délais légaux pour les motifs suivants :

- Difficultés matérielles rencontrées dans l'organisation interne de l'entreprise notamment dues aux impacts de la Covid 19 lors du 1^{er} trimestre 2022 ainsi que des mouvements opérés au sein de l'actionnariat.

PAR CES MOTIFS :

Monsieur Stéphane BLANC demande qu'il plaise à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Versailles, conformément aux dispositions de l'article R.225-64 du Code de Commerce, de prononcer exceptionnellement la prolongation jusqu'au 30/09/2022 du délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la société AA KAPITAL, ci-dessus désignée, devant être appelée à délibérer sur le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021.

**FAIT A GUYANCOURT
LE 20 JUIN 2022
EN DEUX EXEMPLAIRES**

Stéphane BLANC

DocuSigned by:

DB1C3C5455234DE

ORDONNANCE

n° de
dépôt



n° de
gestion

15396

- 5 JUIL. 2022

Quin.

n° de
facture

n° de
chrono

NOUS, M. Bruno DURANTHON

Vice-président du tribunal de commerce de VERSAILLES,

assisté de maître Sylvie BATALHA, greffier.

Vu l'article L225-100 et R225-64 du code de commerce.

Vu la requête qui précède et les pièces à l'appui.

Prorogeons jusqu'au 30 septembre 2022

Le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021

**de la SAS AA KAPITAL 5 Rue Jacqueline Auriol 78280 Guyancourt
RCS Versailles n° : B 843832486 (2019 B 110)**

DISONS que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Taxons les frais de greffe de la présente à la somme de 31,56 euros.

Fait en notre cabinet à Versailles le 11/7/22

le greffier

le vice-président